

Code de vie



Chers parents,

Comme vous le savez, un code de vie existe à l'école Des Sommets afin de promouvoir l'harmonie dans notre belle école. Ce code de vie soutient les élèves dans le choix de comportements responsables et respectueux envers eux, les autres et l'environnement.

En 2023-24, le projet éducatif de l'école a été révisé en collaboration avec l'équipe-école et quatre valeurs importantes ont découlé de ces travaux : ***bien-être, respect, engagement et conscience sociale.***

En équipe-école, depuis l'an dernier, nous avons déterminé une façon d'encourager et de reconnaître les élèves qui adoptent de bons comportements. Un système d'émulation avec des gommes ballounes en styromousse a été créé en février 2023. À tout moment, ces gommes ballounes en styromousse peuvent être distribuées par les adultes de l'école. Lorsque la classe a accumulé les gommes ballounes prévues, les élèves ont droit à une activité-récompense pour la classe. Par la suite, une gomme balloune géante doit être accrochée sur l'affiche de la machine à gomme géante de l'école. Cette compilation sur l'affiche géante donne aussi accès à une activité pour toute l'école. Ainsi, toute l'école se méritera une activité!

De plus, la matrice a été changée pour des billets d'information (voir annexe 2). Ceux-ci sont remis aux parents lorsqu'un élève adopte un comportement qui enfreint le code de vie. En plus d'informer les parents des comportements inappropriés de leur enfant, ce billet explique la conséquence éducative donnée.

Les pages suivantes vous aideront à mieux comprendre la distinction à faire entre « manquement mineur » et « manquement majeur », deux notions qui guideront la démarche d'intervention des intervenants.

Le document que nous vous remettons aujourd'hui présente les comportements attendus à l'école. On y retrouve la plupart des **comportements positifs** auxquels on s'attend des enfants. Pour chaque aire de vie, un enseignement des bons comportements est fait.

Merci pour votre précieux soutien,

Stéphanie Leclerc

Directrice

Approuvée par le conseil d'établissement

Le 14 mai 2024

C.ET

Annexe CET084-2023-2024-

DISTINCTION ENTRE « MANQUEMENTS MINEURS » ET « MANQUEMENTS MAJEURS¹ »

Nous distinguons deux types de manquements : mineur et majeur.

La distinction entre ces deux types fait référence :

- ❖ à la durée;
- ❖ la fréquence;
- ❖ l'intensité;
- ❖ la constance;
- ❖ la persistance;
- ❖ la légalité de la situation (danger pour soi, l'entourage ou l'environnement et nécessité pour l'école d'assurer la sécurité des personnes et des lieux).

MANQUEMENT MINEUR (INDISCIPLINES ET INCIVILITÉS)

Ce qui concerne la gestion quotidienne de la classe ou de l'école

➤ **L'encadrement** de ce type de manquement :

- ✓ Mettre en place des mesures d'aide pour l'élève au moyen d'un système de renforcement utilisant des contingences positives et négatives.
- ✓ Préconiser une démarche d'intervention éducative graduée selon la fréquence, l'intensité, la constance et la persistance de chaque manquement.
- ✓ Demander un geste de réparation de la part de l'élève selon l'évaluation de la situation.
- ✓ Favoriser la collaboration du milieu familial.

L'accumulation de manquements mineurs ne peut se transformer en manquement majeur.

Exemples de manquements mineurs

Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école.

- Refus de conséquences;
- Non-respect des consignes;
- Port de casquette ou de tout genre de couvre-chef dans l'école;
- Vêtements inappropriés selon le code vestimentaire;
- Retard;
- Possession de matériel électronique pendant les heures de classe;
- Possession de matériel non nécessaire ou inapproprié en classe;
- Oubli du matériel scolaire nécessaire et suffisant;
- Perturbation du déroulement d'un cours;
- Perte de temps;
- Bavardage;
- Argumentation;
- Course ou cris lors des déplacements;
- Altercations entre individus (bousculade, chicane);
- Crachats par terre, sur des objets ou du mobilier.

¹ GIRARD, R. et autres. Prévention de la suspension et de l'expulsion des élèves ayant des difficultés d'adaptation ou de comportement au secondaire, Directions régionales de la Capitale et de la Chaudière-Appalaches, mars 2011.

MANQUEMENT MAJEUR ²

Est relié à l'acte posé par son instigateur et se définit comme :

- ❖ **Une atteinte grave à la personne** ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.
- ❖ **Un danger** (pour soi, pour les autres ou pour l'environnement)
- ❖ **Une infraction à une loi** (code criminel ou civil)
- ❖ **Une entrave à la sécurité** que doit nécessairement assurer l'école à toute personne sur son territoire. À cet égard, une fugue de l'école est considérée comme un manquement majeur, puisqu'elle constitue un danger pour l'élève en fuite.

Exemples de manquements majeurs

Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne visant elle-même, une autre personne ou l'environnement.

- Violence :
 - Agressions physiques à main nue ou à main armée;
 - Agressions verbales dégradantes et terrorisantes;
 - Attitudes, propos ou écrits méprisants, humiliants;
 - Menaces à l'intégrité de la personne;
 - Actes ou propos diffamatoires;
 - Agressions à caractère sexuel;
 - Intimidation, cyberagression;
 - Corruption ou exploitation de la personne;
 - Discrimination sous toutes ses formes (fondée sur la race, la religion, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, un handicap, homophobie);
 - Atteintes aux biens des personnes (vol, vandalisme);
 - Etc.
- Fugue : (départ non autorisé où l'adulte n'est plus en mesure d'assurer la sécurité de l'élève).
- Prise, possession ou vente de drogue ou d'alcool.
- Port d'arme ou imitation d'arme à feu.
- Refus d'obéir à la demande d'un membre du personnel **qui a un impact sur la sécurité.**

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, extorsion, etc.), la police doit être contactée comme convenu dans l'entente conclue entre les services de police et le Centre de services scolaire.

L'encadrement de ce type de manquement consiste en la mise en place d'un arrêt d'agir pour l'élève dont les comportements compromettent sa sécurité ou celle de son entourage immédiat. Il s'agit ici de livrer un message clair et sans équivoque, tant auprès de l'élève en question que de la population scolaire en général, à savoir que le comportement manifesté est dangereux et inacceptable.

La stratégie éducative privilégie également l'implication accrue des parents dans la recherche de solutions, le recours possible aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté et la mise en place d'un plan d'intervention.

² Inspiré d'un document conçu par Alain Paquet, M.Ps., Psychologue, conseiller pédagogique en stratégies d'intervention, commission scolaire de la Côte-du-Sud (2011)

MATRICE DES COMPORTEMENTS ATTENDUS

Attentes comportementales		AIRES DE VIE				
		VESTIAIRES	CAFÉTÉRIA	COUR D'ÉCOLE	SALLE DE CLASSE ET SERVICE DE GARDE	
Valeurs	Conscience sociale	Respect	<p>Je respecte la bulle des autres.</p> <p>Je suis calme et efficace.</p>	<p>Je prends une voix calme et respectueuse.</p> <p>Je fais des demandes respectueuses.</p> <p>Je lève la main et j'attends qu'on me donne le droit de parole avant de faire une demande.</p> <p>Je respecte les demandes de l'adulte.</p>	<p>J'utilise un langage respectueux.</p> <p>Je respecte les règles du jeu.</p> <p>J'accueille les autres avec leurs différences.</p> <p>Je fais un message clair pour régler mon conflit. Si ça ne fonctionne pas, je vais chercher l'aide de l'adulte.</p> <p>Je respecte les demandes de l'adulte.</p> <p>Je respecte la bulle des autres.</p> <p>Au son de la cloche, je ramasse mon matériel et je fais la file en silence.</p>	<p>Je respecte les autres élèves et les adultes.</p> <p>Je respecte les règles de vie de la classe ou du service de garde.</p> <p>Je respecte les demandes de l'adulte.</p> <p>Je respecte la bulle des autres.</p> <p>Je prends soin du matériel de l'école.</p>
		Engagement	<p>Je me prépare rapidement.</p> <p>Je m'occupe de moi.</p> <p>Je range mes choses et le matériel de jeux à l'endroit approprié.</p>	<p>Mon repas et mes collations respectent la politique alimentaire de l'école.* voir annexe 3</p>	<p>Je choisis une activité et je joue à l'endroit approprié pour la période allouée.</p>	<p>Je m'occupe de moi.</p> <p>Je range mon matériel.</p> <p>Je fais de mon mieux pour être fier de moi.</p> <p>Je suis persévérant.</p> <p>J'utilise mes stratégies pour réussir.</p> <p>Je prends mon rang au son de la cloche avec tout mon matériel.</p> <p>Je sais que faire des erreurs fait partie de ma réussite.</p>
		Bien-être	<p>Je marche.</p> <p>Je porte des vêtements adaptés à la saison dans le respect du code vestimentaire.* voir annexe 1</p>	<p>Je reste assis à ma place.</p> <p>Je garde mon environnement propre et sécuritaire.</p>	<p>J'utilise le matériel et les modules de façon sécuritaire.</p>	<p>Je range mon matériel.</p>

COMPORTEMENTS ATTENDUS

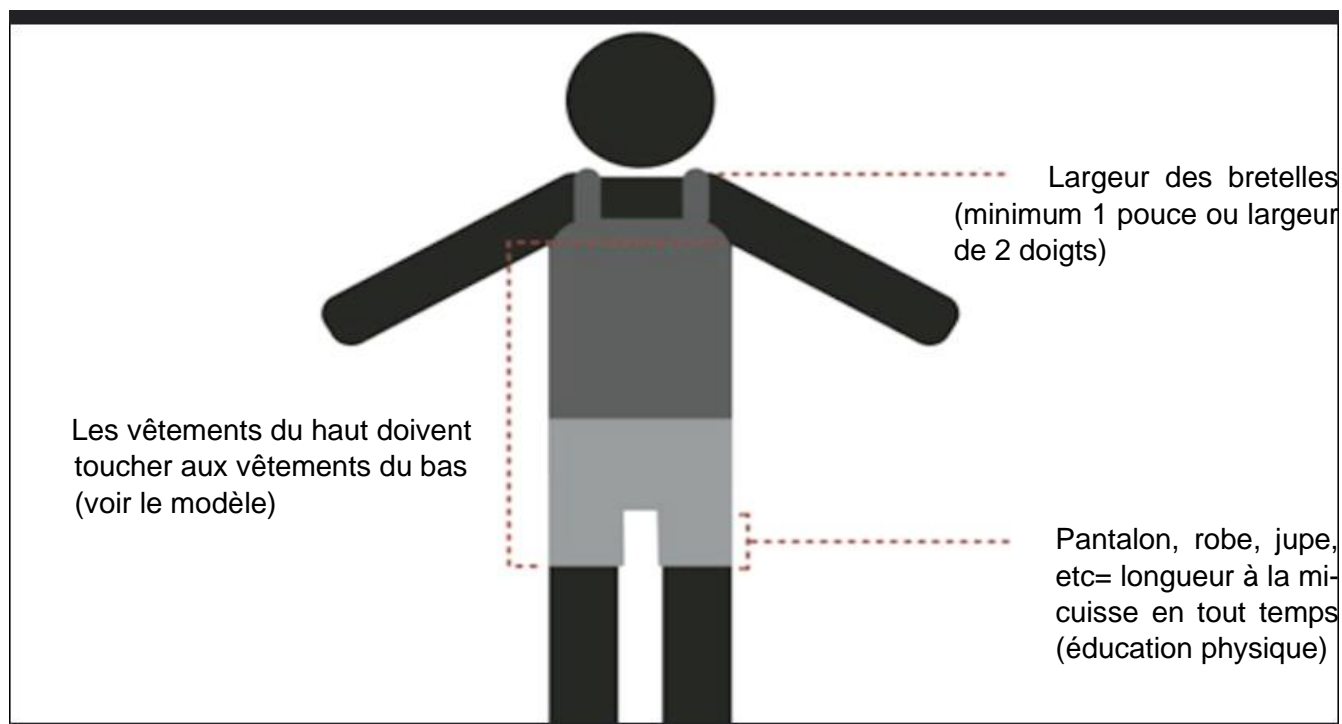
AIRES DE VIE			
CORRIDORS ET ESCALIERS	SALLES DE TOILETTES	BIBLIOTHÈQUE ORDINATEURS	DE L'ÉCOLE À LA MAISON
<p>Je me déplace calmement.</p> <p>Je circule à droite.</p> <p>Je laisse passer les plus petits.</p> <p>Je respecte la bulle des autres.</p> <p>Je monte ou je descends l'escalier une marche à la fois.</p>	<p>Je suis rapide et efficace.</p> <p>Je suis calme.</p> <p>Je respecte l'intimité des autres.</p> <p>J'utilise la quantité nécessaire de savon, d'eau et de papier.</p>	<p>Je respecte les demandes de l'adulte.</p> <p>Je travaille à l'ordinateur calmement.</p> <p>J'utilise mon ordinateur en y faisant attention.</p> <p>Je prends une voix calme et respectueuse.</p>	<p>Je suis respectueux avec les autres élèves et avec le chauffeur d'autobus.</p> <p>Je prends une voix calme et respectueuse.</p> <p>Si je suis témoin d'un mauvais comportement, je fais un message clair à l'enfant et je le dis à l'adulte.</p>
<p>Je suis fiable et autonome quand j'ai à circuler seul.</p>	<p>Je garde les lieux propres</p>	<p>Je ferme l'ordinateur selon la procédure.</p>	<p>Je marche sur le trottoir et je traverse aux endroits appropriés.</p> <p>Je suis calme et demeure assis à ma place dans l'autobus.</p>
<p>Je marche.</p> <p>J'attache mes lacets.</p> <p>J'attends le signal de l'adulte pour ouvrir la porte aux visiteurs.</p>	<p>Je me lave les mains avant de sortir de la salle de toilettes.</p> <p>Je garde mon environnement propre et sécuritaire.</p> <p>J'utilise le lavabo, le robinet et la toilette de façon adéquate.</p>	<p>Je garde mon environnement propre et sécuritaire.</p>	<p>Je fais un message clair quand j'ai un conflit. Si ça ne fonctionne pas, je vais chercher l'aide de l'adulte.</p> <p>Je respecte les règles de sécurité routière.</p>

CODE VESTIMENTAIRE

❄ En hiver, je m'habille convenablement selon la température (les pantalons de neige sont obligatoires à partir du moment où il commencera à neiger durant les récréations, l'heure du midi et pour les marcheurs à la sortie).

- ☛ pour éviter d'avoir froid;
- ☛ pour ne pas me mouiller;
- ☛ pour garder notre école propre.

☀ Je m'habille de façon respectueuse d'un établissement d'éducation.



Sont acceptés :

- ☛ bretelles d'au moins un pouce (largeur de deux doigts)
- ☛ pantalon, jupe, robe à la mi-cuisse (voir image)
- ☛ jupes (prévoir des leggings sous la jupe pour les élèves qui bougent beaucoup)

Sont refusés :

- ☛ bretelles-spaghetti;
- ☛ sandales de type « gougounes » de plage;
- ☛ vêtements avec des signes de violence ou connotation sexuelle;
- ☛ talons hauts et talons plate-forme;
- ☛ les trous dans les pantalons doivent se retrouver à la hauteur des genoux ou en-dessous

Billet d'information

Date : _____ Nom de l'élève : _____

	Vestiaires	Cafétéria	Cour d'école	Salles de classe et SDG	Corridors et escaliers	Salles de toilettes	Bibliothèque et ordinateurs	De l'école à la maison
Valeurs	B R E C	B R E C	B R E C	B R E C	B R E C	B R E C	B R E C	B R E C

Valeurs : , B – Bien-être, R – Respect, E – Engagement , C-Conscience sociale

Voici le contexte dans lequel votre enfant s'est retrouvé:

Voici le comportement que nous souhaitons porter à votre attention :

Voici la conséquence éducative (encercler): - Geste réparateur -Reprise de temps/travail

-Perte de privilège -Réflexion -Récréation ou moment à l'intérieur avec l'adulte - Marcher avec l'adulte - Zone zen dans la cour Autres : _____

Signature de l'intervenant : _____

Signature d'un parent : _____

* Ces informations vous sont transmises pour vous permettre de faire un retour sur la situation avec votre enfant (si vous le souhaitez), la conséquence ayant déjà été donnée à l'école.



COLLATIONS / REPAS DU DÎNER

L'école privilégie des repas et des collations saines représentant une source énergétique suffisante pour lui permettre de patienter jusqu'au repas.

L'hygiéniste dentaire et la nutritionniste du Centre de santé et de services sociaux du Granit proposent des collations santé telles que fruits, légumes et produits laitiers.

Donc, le chocolat, les chips, la liqueur ainsi que les friandises sont refusées.

Pour le repas du dîner, le choix des repas et desserts qui se retrouvent dans la boîte à lunch est à la discrétion des parents. Par contre, les gâteries (chips, liqueur, barres de chocolat...) sont proscrites, car elles ne soutiennent pas suffisamment et ne permettent pas une bonne concentration pour le reste de la journée.